Laon, le 13 septembre 2019

Journées Européennes du Patrimoine

Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019

Pour l'édition 2019 des journées européennes du patrimoine, la préfecture de l'Aisne et la souspréfecture de Saint-Quentin ouvriront leurs portes aux visiteurs le samedi 21 et le dimanche 22 septembre prochains. Au programme cette année : visites libres ou guidées, deux concerts et une exposition d'œuvres d'art.

La sous-préfecture de Saint-Quentin ouvrira ses portes au public pour la première fois à l'occasion des journées du patrimoine. Samedi 21 septembre, de 10 heures à 13 heures, le grand public aura la possibilité, lors de visites libres, de découvrir la cour d'honneur, les salons et jardins ainsi que le bureau de la sous-préfète.

À Laon, dans l'hôtel de la préfecture (ancienne abbaye Saint-Jean) situé rue Paul Doumer, les visiteurs pourront découvrir le cloître, le bureau du préfet, les salons de réception ainsi que les jardins. Ces visites libres se dérouleront le samedi de 14 heures à 18 heures et le dimanche de 14 heures à 17 heures.

En complément de ces visites libres, l'office de tourisme du Pays de Laon propose le samedi et le dimanche deux visites guidées, à 14 h 30 et à 16 h (durée 1h15). Afin de participer à ces visites, une inscription est obligatoire auprès de l'office de tourisme avant le 16 septembre, au 03 23 20 28 62.

Cette année, la préfecture vous propose de découvrir des « Trésors cachés de l'Aisne » : une vingtaine d'œuvres issues des réserves du musée Jeanne d'Aboville de La Fère et de l'Artothèque de l'Aisne qui ne sont habituellement pas présentées au public.

Deux concerts auront également lieu à la préfecture le samedi 21 septembre :

- à 14 h 30, le « Laon Jazzy Big Band » proposera un programme varié de grands standards (swing, bossa nova, samba, funk) mais aussi des thèmes plus contemporains ;
- à 16 h 30, le « Brass Band du Laonnois », orchestre formé de cuivres et de percussions, interprétera des musiques de films et des créations originales.

Modalités pratiques pour l'accès aux deux sites : il sera demandé à chaque visiteur de présenter une pièce d'identité à l'entrée, où les poussettes devront être déposées le temps de la visite. Pour des raisons de sécurité, les sacs à dos et bagages volumineux sont fortement déconseillés. En cas de nécessité, ils pourront être laissés en consigne non surveillée, sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Retrouvez toutes les informations sur les visites guidées, reconstitutions, conférences, expositions, circuits sur le site des journées européennes du patrimoine : www.journeesdupatrimoine.culture.fr.